

**N° 9/5.23**

**PRÉAVIS N° 9/3.23**

**DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CHF 117'400.00 POUR L'ACHAT D'UN PUMPTRACK MOBILE AU PROFIT DU SPORT LIBRE, ACCESSIBLE À LA POPULATION MORGIEENNE ET AUX ÉCOLES, SUBVENTION NON DÉDUITE**

---

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

## **1 PRÉAMBULE**

La commission chargée de l'étude de cet objet s'est réunie en salle Léman, Av. de Riond-Bosson 14, à Morges, le 20 mars 2023. Elle était composée de Mmes Béatrice GENOUD, Rosella KALMS, Sylvie TRUDU ainsi que de MM. Michaël FÜRHOFF, Marc LAMBRIGGER, Arthur MENOUX et Clément BOURGEOIS, président-rapporteur.

La commission remercie Mme la Municipale Laetitia MORANDI en charge de la direction « Bâtiments, sports et domaines », Mme Emilie JACCARD, cheffe de l'Office des sports et M. Olivier BOHREN, responsable des infrastructures sportives pour leurs explications détaillées et les réponses apportées aux questions de la commission.

## **2 PRÉSENTATION DU PRÉAVIS**

La Municipalité présente au Conseil communal un préavis pour l'acquisition d'un pumptrack mobile. Il s'agit d'une infrastructure sportive à destination des enfants, des jeunes et des pratiquantes et pratiquants de vélo, trottinette, skateboard, patins à roulettes ou même pour les personnes à mobilité réduite téméraires.

L'acquisition d'une telle infrastructure s'inscrit dans le cadre de deux axes du programme de législature soit :

- « Promouvoir le sport et l'activité physique pour la santé de toutes et tous »
- « Réussir l'inclusion de toutes et tous » en offrant une offre sportive décentralisée et vouée à animer les différents quartiers de la Ville.

Lors de la présentation du préavis, il a été rapporté à la commission que selon le sondage à la population<sup>1</sup>, environ 2/3 de la population pratique des activités sportives en autonomie et en extérieur. Il y a un besoin exprimé en termes d'infrastructures sportives en libre accès.

L'Office des Sports a déjà eu l'occasion de proposer un pumptrack mobile dans le cadre d'une campagne de l'Etat de Vaud : « 2022 : année du vélo ». Selon des estimations, environ 500 personnes ont utilisé l'infrastructure montée au Parc des Sports durant le mois de septembre 2022

---

<sup>1</sup> « Sondage auprès de la population morgienne sur ses habitudes, besoins et obstacles à la pratique d'activités physiques et sportives et sur les besoins en infrastructures » disponible sur <https://www.morges.ch/media/document/2/rapport-population-vf.pdf>

malgré une météo plutôt maussade. De nombreux retours positifs ont été émis que ce soit par des particuliers, le Cyclophile morgien ou encore des écoles dont certaines classes se sont rendues au Parc des Sports.

Techniquement, le circuit choisi serait similaire à celui installé en septembre 2022 avec quelques différences de conception :

- Augmentation de la largeur de la piste d'environ 20cm, pour une meilleure pratique pour les personnes à mobilité réduite ainsi que pour les débutants
- Longueur supplémentaire (114m)
- Matériaux plus résistants aux intempéries
- Divisible en 2 parties distinctes

Le fait que cette infrastructure soit divisible permettrait de varier le lieu d'installation et de pouvoir en faire profiter l'ensemble de la population. Il semble tout à fait imaginable de monter tout ou une partie du pumptrack dans les cours d'écoles ou sur des places publiques durant une partie de l'année, sachant qu'il est utilisable à toute saison (hormis en cas d'enneigement). Les emplacements ne sont pas encore définis, cependant il n'est pas prévu d'éclairage supplémentaire à proximité de l'installation afin qu'il ne soit pas utilisable 24/24h.

Plusieurs projets de ce type ont vu le jour en Suisse allemande et force est de constater que l'engouement est toujours présent.

A noter enfin que la Ville de Morges n'engage pas sa responsabilité en cas d'accident et que seul l'utilisateur est responsable. Des informations en ce sens seront affichées sur place.

### 3 DISCUSSIONS

Si le besoin en infrastructures sportives libre d'accès n'a fait que peu débat au sein de la commission, des commissaires ont émis des réserves quant au public cible pouvant réellement profiter de l'installation. Et de ce fait, la pertinence du choix de cette installation plutôt qu'une autre.

Nombre de questions ont concerné le choix de l'installation, son implantation ou ses caractéristiques techniques.

Les tâches liées au montage et au démontage de l'infrastructure seront réalisées par le personnel communal et représentent un nombre d'heures qui n'est pas négligeable. Il s'agira de trouver le bon équilibre dans le nombre de déplacements durant l'année. Toutefois les plus-values sociales (offre sportive décentralisée et animation des quartiers) ont convaincu l'ensemble de la commission quant à l'aspect mobile de cette installation.

Les nuisances éventuelles pour les riverains ont été étudiées et il est à noter que le circuit ne possède pas de joints métalliques à l'inverse d'un skate-park. Aussi la pratique est moins bruyante que sur un skate-park du fait que les roues restent en contact avec la piste. De ce fait, peu de nuisances sonores sont à craindre. Il n'est pas prévu d'éclairer l'installation afin d'éviter un usage une fois la nuit tombée.

Le modèle choisi est composé d'une structure en résine qui résulte d'une récente évolution technologique permettant une meilleure longévité que les 5 à 10 ans estimés pour les modèles préexistants. Ces derniers étant basés sur une structure porteuse composée de panneaux de bois et de tubes en aluminium. Des commissaires ont souligné le fait que le matériau de la structure, en dépit de sa résistance, reste un matériau difficile à recycler.

Pour ce genre d'acquisition à la durée de vie relativement faible, il est apparu important à la commission que la durabilité des matériaux ainsi que le taux de recyclabilité des composants soit prise compte de manière systématique et ceci dans tous les projets municipaux. Dans le cas présent, l'absence de concurrence sur le marché n'a pas permis de choisir le fournisseur en fonction de tels critères. Toutefois le choix du matériau semble légitime du fait de sa résistance aux intempéries, devant ainsi offrir une meilleure longévité à toute l'installation.

La location d'une telle infrastructure pour quelques mois dans l'année est une possibilité que l'Office a vite écartée au vu de la faible disponibilité en été et des montants demandés par le fournisseur (CHF 14'000.- pour 2 mois). Il apparaît que grâce à la subvention de 25% pouvant être demandée auprès du Fonds du Sport Vaudois, une acquisition semble être largement plus avantageuse. En cas d'intérêt d'une commune avoisinante, la Municipalité pourrait envisager une location momentanée de tout ou partie de l'infrastructure, permettant ainsi de générer quelques revenus supplémentaires. La Municipalité, via l'Office des Sports, gardera la gestion de cette installation.

Un montant de CHF 450'000.00 est prévu au plan des investissements pour la réalisation de zones sportives sur l'ensemble de la législature. Il a été décidé de diviser ce montant en plusieurs sous-projets, l'acquisition d'un pumprack étant le premier. Les autres sous-projets n'ont pas été révélés à la sous-commission.

#### 4 CONCLUSION

Selon les résultats du sondage auprès de la population morgienne effectué dans le cadre de la révision de la politique sportive, il est possible d'affirmer que la demande en équipements sportifs en libre accès est réelle. L'acquisition d'un pumprack mobile permettrait d'élargir cette offre et ceci à court terme.

Étant donné son aspect modulable et mobile, l'installation proposée semble être un outil efficace pour animer les différents quartiers de la Ville et offrir à la population une offre sportive à proximité immédiate de leur habitation.

C'est donc à l'unanimité des membres présents que la commission s'est positionnée en faveur des conclusions du préavis.

La commission émet le vœu que la Municipalité étudie et prenne en compte le cycle de vie complet des différents équipements dont elle fait l'acquisition et ceci pour l'ensemble des projets municipaux.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**décide :**

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 117'400.00 pour l'achat d'un pumptrack mobile, subvention non déduite ;
2. de dire que le montant de CHF 117'400.00 TTC sera amorti en règle générale, en 5 ans, à raison de CHF 23'480.00 TTC par année à porter en compte dès le début d'utilisation de l'immobilisation.

au nom de la commission  
Le président-rapporteur

Clément Bourgeois

**Rapport présenté au Conseil communal en séance du 3 mai 2023.**